



Ordonnance de télécom CRTC 2018-323

Version PDF

Ottawa, le 27 août 2018

Diverses compagnies – Approbation de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Fido Solutions Inc.	AMT 27 Tarif des services d'accès – Acheminement des appels 800/888	10 juillet 2018	27 août 2018
Rogers Communications Canada Inc.	AMT 58 Tarif des services d'accès – Acheminement des appels 800/888	10 juillet 2018	27 août 2018

2. Aucune intervention relativement aux demandes n'a été reçue.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général